



CQPM • Conducteur (trice) de Bancs d'Essais à Rouleaux d'Emissions



Produire - Réaliser

Contrôle - Essais

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le (la) conducteur (trice) de bancs d'essais à rouleaux d'émission est un(e) professionnel de la conduite d'essais de véhicule à moteur thermiques et d'équipements de mesure associés. Ces essais ont pour objectifs de mesurer la consommation et la performance de dépollution des moteurs en regard des réglementations sur les émissions de polluant à l'aide d'un banc d'essai à rouleaux.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- la préparation des véhicules et des essais au banc en montant et raccordant les différents appareillages de contrôle et de mesure, en paramétrant les outils informatiques et en effectuant les différents réglages et adaptations nécessaires ;
- la réalisation des mesures d'émissions des polluants de véhicules sur bancs à rouleaux en respectant les procédures d'essais standardisées ou spécifiques et en assurant un premier niveau de dépouillement des résultats d'essais ;
- la contribution au maintien du banc dans ses caractéristiques techniques au travers des essais dédiés au plan de surveillance et dans des conditions de sécurité adaptées.



COMPÉTENCES

- Identifier les situations à risque et garantir sa sécurité et celle des autres en prenant les mesures adaptées
- Maintenir les caractéristiques techniques du banc d'essai
- Préparer le véhicule au banc
- Préparer l'essai au banc
- Réaliser l'essai
- Dépouiller les résultats à la fin de chaque essai
- Remettre le banc à disposition pour l'essai suivant

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : B

N° Cert. : MQ 2017 04 92 0316

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Pro A (*)
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Congé VAE